



Litige pour résiliation d'assurance avec la macif

Par **nelle13**, le **12/10/2011** à **19:30**

bonjour,rnj'ai contracté une assurance voiture avec la MACIF en Septembre 2008 puis suite à un problème sur le véhicule, le concessionnaire me l'a reprise. J'ai du donc résilié le contrat. Suite à cela j'ai reçu un courrier de la MACIF m'informant que la résiliation a bien été prise en compte et qu'il me restait 116euros sur mon compte (Début décembre 2008).rnrnDébut Janvier 2009, en appelant la conseillère de la MACIF, pour recevoir mon chèque, elle m'a annoncé que cette somme me sera rendu si je décidais de changer d'assurance ou sera déduite de la prochaine cotisation si je reprenais avec eux.rnrnY'a 2 jours (octobre 2011) une société de recouvrement m'a contacté me réclamant de la part de la MACIF 134euros pour non paiement. Je n'en revenais pas. C'est l'hôpital qui se foue de la charité au lieu de me rendre mon argent, et non heureux de l'avoir encaissé ils m'en réclamaient en plus.rnrnpourquoi?? car la conseillère en question m'avait rajouté une assurance de dommages et une assurance capital coup dur??rnrnà aucun moment de la signature ou de la résiliation je n'ai été mise au courant de cela...pourquoi ne m'a t'en pas spécifié au moment de la résiliation dans le courrier ou même oralement:rnrnOK pour la résiliation de l'assurance Voiture, il reste 116euros sur votre compte et deux assurances en cours!!!!!!!!!!!!rnrnque dois je faire ??? la MACIF me demande de régulariser car ils m'auraient envoyé plusieurs courrier (que je n'ai jamais reçu car j'ai déménagé entre temps...et bien sur je n'ai pas jugé utile de les informer car pour moi tout était réglé, et je ne reprendrais contact avec la MACIF comme ils me l'avaient conseillé que pour une nouvelle assurance.rnrnque dois je faire,rnmerci